

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 3 mai 2021 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

Nature et effets : DM-04-2021

La demande de dérogation mineure consiste de régulariser la marge de recul latéral gauche du garage qui varie entre 0.45 mètre à 0.58 mètre au lieu de 1 mètre.

Identification du site concerné : Immeuble situé au 240, 102^e avenue

Nature et effets : DM-05-2021

La demande de dérogation mineure consiste de permettre la construction d'un patio avec gazebo avec une marge de recul latérale de 1 mètre au lieu de 2 mètres et de permettre que le patio avec gazebo soit situé à une distance de 0.5 mètre du champ d'épuration au lieu de 3 mètres.

Identification du site concerné : 293, 28^e avenue

Nature et effets : DM-06-2021

La demande consiste de permettre le lotissement du lot 6 431 262 de forme triangulaire ayant seulement une ligne latérale perpendiculaire au chemin et de permettre le lotissement du lot 6 431 267 ayant seulement une ligne latérale et ayant une largeur de 35.72 mètres au lieu de 45m le long de la 105^e avenue.

Identification du site concerné : Lot 4 672 680, 105^e avenue

Soyez informé qu'en raison d'un nouveau décret et arrêté ministériel concernant la COVID-19, les séances du conseil sont tenues sans la présence du public. Ainsi, les commentaires qui auraient pu être formulés sur les demandes de dérogations mineures à l'assemblée publique du 3 mai ne pourront pas être reçus au cours de cette séance du conseil.

Toutefois, **PRENEZ AVIS** que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 3 mai 2021 à 16 h :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : dg@stanicet.com

Donnée à Saint-Anicet, ce 15 avril 2021.



Denis Lévesque
Directeur général